

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3605

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° CE|3402 de M. Girardin

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.